

## COMPTE RENDU

### SMIRGEOM DU SECTEUR EST DE LA SARTHE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 MARS 2013

Date de convocation : 05/03/13

Date d'affichage : 05/03/13

Nombre de membres : 100

Présents : 59

Pouvoirs : 3

Votants : 62

Le quinze février deux mille treize, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de Lamnay, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard CLEMENT.

#### ETAIENT PRESENTS :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE** : Denis POTTIER, Gérard CHERY, Claudius SALTEL, Yves KERN, Claude DARROY, Didier GRANGER et Jean Marie RAVE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : Jean Marie BOUCHE, Joëlle THERY ANGELLA, Robert FORGEARD, Michel RENVOISE et Jean Claude POTTIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Michel ARRAULT, Jean-Paul HUBERT, Jean-Patrick MUSSARD, Christian LECOSSIER, Claude PARIS, Jackie BENOIST, Jacqueline LOUVET, Jean Claude BOUTTIER, Roger MEDARD, Jean-Michel GROS et Yves GICQUEL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : Jean DAGUENE, Liliane DENIS, Jean-Paul DUBOIS, Dominique EDON, Yvette BRETON, Jackie COTTERET, Pascale LEVEQUE, Claude GRIGNON, Jean-Marie DEVANT, Claude VALLIENNE, Jean-Louis BRUNEAU, Patricia EDET, Willy PAUVERT, Hugues DE VAUPLANE, Michel ODEAU et Jean-Pierre CIRON.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE** : André HOGER et Norbert LEBERT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : Jacky LEDRU, Roger PINEAU, Gérard BROUARD, Gérard CLEMENT, Roger GOUAULT, Pascal CARRE, André LAURENT, Michel PINABEL et Jean MABILLE.

**LE MANS METROPOLE** : Jack BOUET

**MONDOUBLEAU** : Serge RENAULT

**SARGE SUR BRAYE** : Gérard ROUSSEAU

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Didier CROISSANT, Joëlle MESME, Roland MILLET, Odile HUPENOIRE, Daniel GUIBON et Gérard BELLAIRD,

**POUVOIR** : Robert MERIAU donne pouvoir à Gérard CLEMENT, Patrick GAUDRE donne pouvoir à Jean Michel GROS et René GANIER donne pouvoir à Michel ODEAU.

*Constituant la majorité des membres en exercice.*

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE** : Jean AUVRAY, Guy RENVOISE, Sylvie BIGOT, Valérie SAUVAITRE, Joël LHERMITTE, Régis GUILLOCHON et Jacqueline GALPIN.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : Yves TOLLET, Gérard LOUANDRE et Jean-Yves LAUDE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Alain GREMILLON, Patrick GAUDRE, Claude DROUAUX et Jean-Christophe GAVALLET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : René GANIER, Bruno MANIERE, Jeanine VENDOME, Michel LANDAIS, Michel ROUAUD, Robert MERIAU, Sophie CHAPERON, Evelyne PATEAULT, Maurice RAYER et Patricia VILLARME.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE** : Christophe LAMBERT, Joël DESOEUVRE, René MORTIER, Christian CHIRON, Paulette SIMON et Patrick RENARD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : André RAVAUD, Michel MERCIER, Gilbert DESILES, Anne CHAUDOIT, Elsa DROUIN et Gérard VADE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DU LOIR** : Yves LEROUX

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Jacques GERARD, Jean-Claude GORRIER, François RONCIERE et Janine LARIDANS.

**Assistaient également** : Marie-Françoise LOGE STANCZYK, Jean Claude LEBELLE, Jean Marie NOEL, Prosper VADE et Daniel VITEUR.

**Autres présents** : Willy ACOT, Christine RICHARD et Vincent VERON.

*Serge RENAULT est nommé secrétaire de séance.*

Monsieur Gérard CLEMENT, président, ouvre la séance et présente le compte rendu du conseil syndical du 1<sup>er</sup> février 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN**

### **I.- AFFAIRES FINANCIERES**

#### **I.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil Syndical, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives ;

**DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **I.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2012**

Le Conseil Syndical après avoir entendu le Compte Administratif 2012 ;

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 ;

**CONSTATANT** que le Compte Administratif fait apparaître un excédent cumulé d'exploitation pour un montant de 801 050,50 € en section de fonctionnement, un déficit cumulé de 976 597,29 € en section d'investissement et un déficit de 256 390,00 € de restes à réaliser en section d'investissement.

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

En section Investissement

- C/1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé **801.050,50 €**.

En section Fonctionnement

- C/110 Report à nouveau (solde créditeur) **0 €**.

#### **I.3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Un diaporama reprenant le budget 2013 est présenté par Christine Richard, responsable comptabilité et paie.

➤ **En section de fonctionnement la proposition budgétaire est de 10 336 251€**

## □Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (DF) se composent :

- Des charges à caractère général pour 8 012 705€, soit 77.52% des DF
  - 7063 991€ sont liés aux contrats de prestation des collectes. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SICTOM DE MONTOIRE LA CHARTRE adhère au SMIRGEOMES, le montant des prestations liées à cette adhésion est de 595 006€ pour l'exercice 2013.
  - 331 844€ sont affectés à diverses taxes, essentiellement la TGAP (Taxe générale sur l'activité polluante) pour 308 167€.
  - 619 870€ sont alloués aux diverses dépenses de la structure (Acquisition sacs jaunes, Assurances...)
- Des charges de personnel pour 1 265 769€, soit 12.25% des DF
  - Les prévisions budgétaires sont estimées avec 39 agents, correspondant à 34.6 équivalent temps plein, ainsi que des renforts et remplacements pour le pole GRU (Gestion Relation des Usagers) (Accueil bureau, déchèteries, maintenance de bacs et renfort comice)
- Des charges financières pour 501 310€, soit 4.85% des DF
  - Ces charges correspondent au remboursement des intérêts de la dette pour un montant de 492 920€ et 8 390€ sont pour les autres faits financiers (Frais de ligne de trésorerie, Finance Active).
- Autres charges de gestion courantes pour 55 800€, soit 0.54% des DF
  - Ce chapitre est lié aux indemnités, frais de mission et formation des élus (1 président et 5 vice-président).
- Autres chapitres : 500 667€ 4.84% des DF
  - Charges exceptionnelles : 3 000€
  - Dépenses imprévues : 14 017€
  - Opération d'ordres de transferts entre section (Amortissements) : 483 650€

## □Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (RF) se composent :

- Des Atténuations des charges 54 368€, soit 0.53% des RF : Aides de l'Etat sur les emplois d'insertion
- De Produits des services et ventes diverses 768 300€, soit 7.43% des RF
  - Des déchèteries (Cartons et métaux) : 242 500€
  - De la collecte sélective : 525 800€
- Des dotations, subventions et participations 9 437 983€, soit 91.31%
  - Participations des CC et communes adhérentes : 7 227 646€.
  - Suite à son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SICTOM DE MONTOIRE LA CHARTRE verse au SMIRGEOMES, une participation de 739 271€.  
La participation 2013 des collectivités adhérentes au SMIRGEOMES a pour la première fois diminuée de -1.03% par rapport à celle de 2012.
  - Le solde 2 210 337€ correspond à différents soutiens\* Eco Emballages : 1 819 710€
    - \* ADEME : 390 627€
    - \* Autres (Filières...) : 155 000€
- Autres chapitres : 75 600€ 0.73% des RF
  - Autres produits de gestion courante : 15 600€

oProduits exceptionnelles : 60 000€ (Remboursement d'un avoir sur exercices précédents)

La section de fonctionnement 2013 n'a pas de résultat de fonctionnement reporté de 2012, car le résultat de fonctionnement 2012 a été affecté au déficit d'investissement de 2012.

De plus cette section n'a pas permis de réaliser un virement sur la section d'investissement.

➤ **En section d'investissement la proposition budgétaire est de 3 945 491€**

□Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (DI) se composent :

- D'un déficit d'investissement 2012 de 976 598€ soit 24.75% des DI
- De remboursement de capital de la dette : 731 503€ soit 18.54% des DI
- Des projets 2013 inscrits au budget : 1 421 000€ soit 36.02% des DI
- Des restes à réaliser 2012 : 816 390€, soit 20.69% principalement la réalisation de l'usine du Ganotin.

□Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (RI) se composent :

- Des dotations et fonds divers 1 606 050€ soit 40.71% des RI (FCTVA 805000€ - Excédent Fonct.2012 801050€)
- De subventions sur les projets 2013 : 250 350€ soit 6.35% des RI
- Des Opérations d'ordres de transferts entre section (Amortissements) :483 650€ soit 12.27% des RI
- D'un recours à l'emprunt : 1 105 441€ soit 28% des RI
- De reste à réaliser 2012 : 500 000€ (Prêt du Crédit Agricole) soit 12.67% des RI

**Après en avoir délibéré, le budget est approuvé à l'unanimité.**

#### I.4 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour assurer les dépenses de fonctionnement courant en attente de certaines rentrées de trésorerie (FCTVA, subventions, etc...)

Le montant de la ligne de trésorerie sollicité est d'1 million d'euros.

Ci-dessous le détail des offres des banques :

<b>BANQUES CONSULTEES</b>	<b>Date validité de l'offre</b>	<b>Frais de dossier (ou commission d'engagement)</b>	<b>Taux</b>	<b>Commission de non utilisation</b>
Caisse d'Epargne	14/04/2013	0,40 %, soit 4 000 €	<b>Euribor 1 semaine + 2,50 % (soit 2,578 %)</b>	0,40% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
Crédit Agricole	31/03/2013	0,70 %, soit 7 000 €	<b>Euribor 3 mois moyenné + 1,70 % (soit 1,924 %)</b>	
La Banque Postale	21/03/2013	0,20 %, soit 2 000 €	<b>Eonia + 1,85 % (soit 1,914 %)</b>	0,30%

N.B. :

Eonia = 0,064 %

Euribor 3 mois moyenné = 0,224 %

Euribor 1 semaine = 0,078 %

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre de la Banque Postale avec le taux suivant : EONIA + 1,85 %.

## **II.- MODIFICATION STATUTAIRE**

### **II.1 RETRAIT DE LA C.C DU VAL DU LOIR**

Le conseil communautaire de la C.C. du Val du Loir s'est prononcé le 13 décembre 2012 pour :

- un retrait de la C.C. du Val du Loir du SMIRGEOMES au titre de la commune de Ruillé sur Loir à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- l'extension du périmètre de la C.C. du Val du Loir au sein du SICTOM de Montoire - La Chartre pour la commune de Ruillé sur Loir à cette même date.

Le conseil syndical du SMIRGEOMES doit statuer sur cette demande de retrait.

Conséquences de ce retrait :

- la C.C. du Val du Loir reste malgré tout adhérente du SMIRGEOMES via le SICTOM de Montoire - La Chartre (compétence traitement) ;
- il sera proposé de maintenir les bacs en place, mais le SICTOM devra y apposer un autocollant pour éviter toute confusion chez l'habitant ;
- les conteneurs d'apport volontaire seront récupérés (car non compatibles avec le système de préhension du prestataire du SICTOM) ;
- le SMIRGEOMES sollicitera un dédommagement pour les emprunts en cours concernant la collecte, le tri ou le traitement des ordures ménagères - en cours de validation avec le juriste du SMIRGEOMES.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **ACCEPTE** le retrait de la C.C. du Val du Loir du SMIRGEOMES au titre de la commune de Ruillé sur Loir à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE « TRAITEMENT »**

### **III. - AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **III.1 ATTRIBUTION DU MARCHE « TRAVAUX NECESSAIRES A LA REALISATION DE L'ALVEOLE 3.3 DE L'ISDND DU GANOTIN A ECORPAIN »**

Le SMIRGEOMES a lancé une consultation pour la réalisation des travaux nécessaires à la construction de l'alvéole 3.3 de l'ISDND du Ganotin à Ecorpain.

Les offres détaillées des candidats ont été présentées et analysées par la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 12 mars 2013.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir les offres suivantes :

- pour le lot n°1 (Terrassement, réseaux, engazonnement et travaux annexes), la société **BRULE** pour un montant global maximum de 279 298,80 € H.T. (tranche ferme + tranche conditionnelle 2 + option n°1) - les tranches conditionnelles 1 et 2 concernent un traitement bentonitique de l'argile qui sera mis en œuvre en fonction des analyses

réalisées lors du terrassement - l'option n° 1 concerne un revêtement de type bi-couche sur la piste ;

Tranche ferme :	248 576,20 €
Tranche conditionnelle n° 1 :	17 008,40 €
Tranche conditionnelle n° 2 :	29 722,60 €
Option n° 1 :	1 000,00 €

- pour le lot n° 2 (Etanchéité par géosynthétiques), la société **B.H.D. Environnement** pour un montant global maximum de 91 340,00 € H.T. (tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2) - les tranches conditionnelles 1 et 2 concernent la mise en œuvre d'un géo synthétique de drainage en flanc et d'un géo synthétique de drainage en fond de forme.

Tranche ferme :	72 260,00 €
Tranche conditionnelle n° 1 :	1 800,00 €
Tranche conditionnelle n° 2 :	17 280,00 €

Le choix de la commission d'appel d'offres est soumis à l'approbation du conseil.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le président à faire une demande de subventions du conseil général de la Sarthe pour le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer le marché à la société BRULE pour le lot 1 pour un montant global maximum de 279 298,80 € H.T. et à la société B.H.D. Environnement pour le lot 2 pour un montant global maximum de 91 340 € H.T., **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les sociétés BRULE et BHD Environnement et

**AUTORISE** également le Président à faire une demande de subventions auprès du conseil général de la Sarthe.

### III.2 AVENANT N°6 AU MARCHE « CONCEPTION/CONSTRUCTION/EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU GANOTIN A ECORPAIN DANS LE CADRE D'UNE MODERNISATION »

Par délibération du 10 septembre 2010, le conseil syndical a approuvé le projet de modernisation des installations de traitement des ordures ménagères du Ganotin. Ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres notifié au Groupement BIOVEA le 21 octobre 2010 pour un montant total du marché de 12 751 303,53 € HT dont un montant de 8 575 260,00 € HT relatif à la conception construction et mise en service des installations et un montant de 4 176 043,53 € HT relatif à l'exploitation des installations.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2012, le conseil syndical a approuvé l'avenant n°3 modifiant le montant global du marché d'une somme de 48 000 € (mise en place de sheds) pour le porter à la somme de 12 799 303,53 € HT dont un montant de 8 623 260,00 € HT relatif à la conception construction et mise en service des installations. Le montant relatif à l'exploitation des installations restant inchangé.

Lors des études de conception et des travaux de construction, il apparaît que des adaptations du projet sont souhaitables et concernent :

1/ Amélioration et optimisation du process de tri mécanique et du process d'affinage.  
Modification du box et des tapis : **+ 45 000 € HT**

2/ Changement des portes des tunnels de fermentation, mise en place de portes pour les boxs de maturation, suppression des bastaings et mise en place d'un système d'humidification dans la zone de maturation.

Portes rideaux, rampe d'humidification, bastinges : - 71 000 € HT

3/ Modification point de regroupement (bâtiment tri mécanique / affinage) pour les visites en groupe.

Espace vitré : 0 € HT

4/ Modifications des portes industrielles du bâtiment tri mécanique / affinage .

7 portes industrielles modifiées (surcoût pris en charge par le groupement) : 0 € HT

5/ Optimisation du processus de gestion des eaux :

1 Bâche enterrée 10 m<sup>3</sup>, 1 bâche 10 m<sup>3</sup> de stockage en amont du broyeur, raccordement voiries zone de composts, suppression fosse toutes eaux sanitaires, 1 débit mètre en aval de la lagune 1 (surcoût pris en charge par le groupement) 0 € HT

6/ Modification des logiciels d'exploitation.

Licence, maintenance du logiciel : 0 € HT

7/ Suppression des protections descentes eaux pluviales :

0 € HT

8/ Suppression de la fourniture du matériel de laboratoire :

0 € HT

9/ Modification des aménagements des espaces verts :

0 € HT

10/ Suppression de la ventilation réversible tunnels de fermentation et maturation : - 16 000 € HT

Montant global initial des études et travaux conception/construction 8 575 260,00 € HT

Montant global actualisé des études et travaux conception/construction (suite à l'avenant n°3)

8 623 260,00 € HT

Montant total des modifications de travaux prévues dans l'avenant n°6

-42 000,00 € HT

Montant global actualisé des études et travaux conception/construction (suite à l'avenant n°6)

8 581 260,00 € HT

Le président sollicite l'autorisation de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

### III.3 AVENANT AU MARCHE DU SICTOM « COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (LOT N°2 - TRI ET CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES ET DES JOURNAUX MAGAZINES) - TITULAIRE DU MARCHE : SITA CENTRE OUEST

SITA Centre Ouest a informé le SMIRGEOMES par courrier de son intention de transférer le tri des emballages et des papiers collectés sur le territoire du SICTOM de Montoire - La Chartre du centre de tri de Montlouis (37) vers Valorpole 72 - basé au Mans.

Compte tenu du transfert de la compétence Traitement du SICTOM vers le SMIRGEOMES, c'est donc à notre assemblée délibérante de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

### **III.4 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SICTOM DE MONTOIRE - LA CHARTRE POUR L'UTILISATION DES DECHETERIES DU SICTOM PENDANT LES TRAVAUX DE LA DECHETERIE DE MONDOUBLEAU**

Le SMIRGEOMES doit réaliser prochainement d'importants travaux d'agrandissement sur les déchèteries de Bessé et de Mondoubleau afin d'améliorer les conditions d'accueil (élargissement de la plate-forme, construction de quais supplémentaires, ...)

Compte tenu de ces travaux et pour des raisons de sécurité, les déchèteries seront fermées au public pendant plusieurs semaines. Afin de maintenir un service dans un périmètre raisonnable, il est donc proposé de passer une convention avec le SICTOM de Montoire - La Chartre pour que les habitants de Bessé, Sargé et de Mondoubleau puissent accéder pendant la durée des travaux aux déchèteries de Savigny, de Droué et du Plessis Dorin.

Cette convention sera établie sur la base d'un coût d'accès en déchèterie de 16,40 €/hab. x Nb d'habitants des communes de Bessé, Mondoubleau et Sargé x Nb de semaines d'accès/52 semaines.

Par ailleurs, notre agent d'accueil viendra renforcer les équipes du SICTOM pendant ses horaires habituels sur Mondoubleau.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer une convention avec le SICTOM pour l'utilisation des déchèteries du SICTOM pendant les travaux de la déchèterie de Mondoubleau.

### **III.5 SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DU SMIRGEOMES**

Comme pour les années précédentes, il est proposé d'allouer une subvention à l'amicale du personnel du SMIRGEOMES pour assurer son bon fonctionnement.

La somme de 800 euros est proposée pour 2013 (même montant qu'en 2011 et 2012.).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer une subvention de 800 € à l'amicale du personnel du SMIRGEOMES pour assurer son bon fonctionnement.

### **III.6 MISE EN PLACE D'UNE VIDEOSURVEILLANCE SUR LES DECHETERIES DE LOMBRON ET DE THORIGNE/CONNERRE**

Comme évoqué lors du D.O.B., le SMIRGEOMES envisage de mettre en œuvre une vidéo surveillance à titre expérimental sur les déchèteries de Lombron et de Thorigné/Connerré afin de tenter de limiter les vols et effractions que subissent quotidiennement ces déchèteries.

A ce titre, le SMIRGEOMES a lancé une consultation auprès de différentes entreprises qui assurent ce genre de prestations.

Les offres détaillées des candidats ont été présentées et analysées par la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 12 mars 2013.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de la société C.T.C.A.M. (filiale du Crédit Agricole) pour un montant global de 19 070,30 € TTC



Système anti intrusion :	7 639,34 €
Système de vidéo protection :	11 430,96 €
Abonnement télésurveillance :	792,00 €/an
Maintenance des systèmes :	1 150,56 €/an

Le choix de la commission d'appel d'offres est soumis à l'approbation du conseil.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le président à faire une demande de subventions auprès de l'état, du conseil général de la Sarthe, de l'ADEME et tout autre organisme pour le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre de la société C.T.C.A.M. pour un montant global de 19 070,30 € TTC et **AUTORISE** le Président à faire une demande de subventions auprès de l'Etat, de l'ADEME, du conseil général de la Sarthe et tout autre organisme pour le financement de ce projet.

## IV.- PERSONNEL

### IV.1 MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT

Suite à un départ en retraite d'un agent de déchèterie (contrat C.U.I.), il est proposé de changer notre organisation :

- remplacement du contrat C.U.I. sur Thorigné/Connerré par l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui travaille actuellement à Vibraye (cela implique une augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 24,75h à 35h) ;
- création d'un contrat CUI à 24,75 h pour la déchèterie de Vibraye.

Ce changement d'organisation ne modifie pas l'enveloppe budgétaire allouée aux charges salariales.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 24,75 h à 35 h et de créer un contrat CUI à 24,75 h pour la déchèterie de Vibraye à compter du 15 avril 2013.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

## V.-INFORMATIONS DU PRESIDENT

### V.1 Réception - UTOM du Ganotin

La réception définitive de la nouvelle UTOM du Ganotin est prévue le mardi 26 mars 2013. Le contrat d'exploitation avec GEVAL débutera donc à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée de 5 ans.

L'inauguration est prévue en mai.

### IV.2 Mise en place de convention relative à la perception de la Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères par les C.C. ou communes

Ce projet de convention a été soumis à l'analyse d'un juriste et étudié lors de la commission « Redevance Incitative » du 20/02/2013.

Un exemplaire sera soumis pour avis à toutes les collectivités concernées avant une validation définitive en conseil syndical.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour modifier le calcul des participations afin de les faire coller au plus près aux montants encaissés par les collectivités dans le cadre de la R.I.

### IV.3 Redevance Incitative - Procédure de liste noire

#### **Principe :**

Bloquer les bacs (ils ne sont pas collectés), si une anomalie est détectée :

- Bacs utilisés par des usagers non connus ;
- Puces défectueuses ;
- Bacs volés utilisés.

#### **Descriptif :**

**ETAPE 1 :** Le camion de collecte procède à la levée du bac

**ETAPE 2 :** Un message s'affiche sur le camion si le bac est détecté en anomalie, le lève conteneur est bloqué :

- « Erreur lecture » = puce défectueuse
- « Bac bloqué » = bac non attribué à un usager sur PROFLUX

**ETAPE 3 :** L'équipage de collecte a pour consigne de ne pas vider le bac et d'y apposer un accroche-bac (cf. ci-contre).

**ETAPE 4 :** L'usager nous appelle : soit la mise à jour des données est possible directement sur la base de données, soit il est nécessaire de vérifier la puce sur le terrain.



Cette procédure est testée depuis plusieurs mois sur quelques tournées. Il est prévu de l'étendre progressivement à l'ensemble des communes concernées par la Redevance Incitative, y compris la C.C. du Pays des Brières et du Gesnois.

### IV.4 Fermeture des déchèteries de Bessé et de Mondoubleau

En raison des travaux d'agrandissement des déchèteries de Bessé sur Braye et de Mondoubleau et pour des raisons de sécurité, ces deux sites seront fermés pendant toute la durée du chantier.

Pendant la fermeture de la déchèterie de Mondoubleau, les habitants de Mondoubleau et Sargé auront accès aux déchèteries du SICTOM (cf. supra).

Pendant la fermeture de la déchèterie de Bessé, la déchèterie de Montaillé/Saint Calais sera ouverte en permanence sur la base des horaires cumulés (Bessé + Montaillé).

### IV.5 Dates des prochaines réunions

28/03 - Commission Prévention et communication à 17h 30

05/04 - bureau à 16h au centre de tri du Ganotin

09/04 - Commission Collectes à 18h

**Prochain conseil : 24 mai 2013 à 14h 30 à Villaines la Gonais**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 19h00.